

Séance Ordinaire du 22 novembre 2021

Date de la

Convocation :

17 novembre 2021

Date d'Affichage :

24 novembre 2021

Objet : Délibération n° 2021-140

**Accueil des enfants de sapeurs-pompiers pendant le temps
périscolaire lors des interventions : Convention avec le SDIS 05.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : M. ARNAUD Cyril par M FAURE BRAC Christian, M. COULOM Nicolas par M. FINE Sébastien.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire expose que le SDIS 05 a sollicité la commune pour l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers pendant le temps périscolaire lors de leurs interventions.

Cette demande a pour objet principalement de faciliter l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires dans le département des hautes Alpes et leur permettre ainsi de pouvoir se déclarer plus facilement disponible durant les plages horaires du midi et/ou lors de l'accueil périscolaire.

VU le projet de convention précisant les modalités d'accueil des enfants de sapeurs-pompiers scolarisés à l'école communale, pendant le temps périscolaire lors de leurs interventions.

CONSIDERANT que ce dispositif d'accueil permettra aux sapeurs-pompiers volontaires de concilier leur engagement citoyen et leur vie familiale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le représentant du SDIS 05.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE